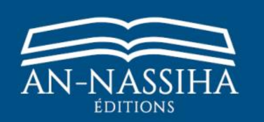
30 Oeuvres pieuses

aux récompenses précieuses





بسم الله الرحمن الرحيم

1) La seule voie menant au Paradis : « Celui qui agrée Allah comme Seigneur, l'Islam comme religion et Muhammad comme Prophète, le Paradis lui est garanti. » (M : 1884)

2) Vouer un culte exclusif à Allah et ne lui donner aucun associé : « Celui qui rencontre Allah sans ne lui avoir donné aucun associé entrera au Paradis. » (B : 129, M : 93) Et Allah dit dans le hadith al-qudsi : **« Ô enfant d'Adam, si tu viens à Moi avec l'équivalent de la terre en péchés, puis que tu Me rencontres sans ne M'avoir donné aucun associé, Je viendrai à toi avec son équivalent en pardon. »** (SS : 127)

3) Parfaire les ablutions : « Celui qui fait les ablutions et les parfait, ses péchés sortiront de son corps jusqu'à sortir de sous ses ongles. » (M : 245)

4) Prononcer l'attestation de foi après les ablutions : « Personne parmi vous ne fait les ablutions et les parfait, puis dit :

أَشْهَدُ أَنْ لا إِلَهَ إِلا اللَّهُ وَحْدَهُ لا شَرِيكَ لَهُ وَأَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ

« J'atteste qu'il n'y a pas de dieu [digne d'être adoré] sauf Allah et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son Messager » **sans qu'on lui ouvre les huit portes du Paradis, et il entrera par celle qu'il voudra. »** (M : 234)

5) Utiliser le siwak : « Le siwak est un moyen de se purifier la bouche et d'obtenir l'agrément du Seigneur. » (ST : 209)

6) Faire les cinq prières quotidiennes : « Les cinq prières sont comparables à un fleuve qui coule en abondance devant la porte de l'un d'entre vous et dans lequel il se lave cinq fois par jour. » (M : 668) **« Les cinq prières quotidiennes, la prière du vendredi à l'autre et le jeûne du mois de Ramadan à l'autre expient ce qui est commis entre eux si on s'écarte des grands péchés. »** (M : 233)

7) Être assidu aux prières de l'aube (Sobh) et de l'après-midi ('Asr) : « Celui qui accomplit les deux prières de la fraîcheur entrera au Paradis. » (B : 574, M : 635)

8) Faire les ablutions chez soi et marcher jusqu'à la mosquée : **« Celui qui se purifie chez lui puis marche en direction d'une des maisons d'Allah pour s'acquitter d'une des prescriptions d'Allah, à chaque fois qu'il fera deux pas, l'un expiera un péché et l'autre l'élèvera d'un degré. »** (M : 666)

9) La prière en groupe : **« La prière en groupe est plus méritoire que la prière seul de 27 degrés »** (B : 645, M : 650) **« Celui qui prie al-Icha en groupe, c'est comme s'il avait prié la moitié d'une nuit. Et celui qui prie al-Icha et al-Fajr en groupe, c'est comme s'il avait prié une nuit entière. »** (SJ : 6342)

10) Se rendre tôt à la prière du vendredi : **« Celui qui lave sa tête et le reste de son corps le jour du vendredi, puis se rend tôt [à la mosquée] en marchant sans emprunter de monture et assiste au sermon depuis le début, se rapproche de l'imam, écoute [le sermon] en gardant le silence et délaisse toute futilité, alors pour chaque pas effectué de sa maison à la mosquée, il obtiendra la récompense d'une année passée à jeûner et à prier la nuit. »** (SJ : 6405)

11) Évoquer Allah jusqu'au *chourouq* puis faire 2 unités de prière de la matinée (Douha) : **« Celui qui prie Sobh en groupe et reste assis en évoquant Allah jusqu'au lever du soleil puis prie deux unités, elles seront pour lui comme la récompense d'un pèlerinage et d'une omra complets, complets, complets. »** (SS : 3403)

12) Prier quatre unités avant et après Dhohr : **« Celui qui prie quatre avant Dhohr et quatre après, Allah l'interdit à l'enfer. »** (SJ : 6364)

13) Prier tarawih entièrement avec l'imam : **« Lorsque l'homme prie avec l'imam jusqu'à ce qu'il termine, il lui est certes inscrit [la récompense de] la prière d'une nuit [entière]. »** (SJ : 1615)

14) Veiller la nuit du destin en adoration : **« Celui qui veille la nuit du destin avec foi et en espérant la récompense, ses péchés passés seront pardonnés. »** (B : 1901, M : 760)

15) Réciter ayat al-koursi : **« Celui qui récite ayat al-koursi** (al-baqara : 255) **après chaque prière obligatoire, rien ne l'empêche d'entrer au Paradis sauf la mort. »** (SJ : 6464)

16) Prononcer ces paroles après la prière et avant de dormir : « Aucun serviteur musulman n'est assidu à deux qualités sans qu'il n'entre au Paradis. Elles sont certes simples mais peu de gens les pratiquent. Après chaque prière, qu'il proclame la pureté d'Allah 10 fois (sobhanAllah), qu'il loue Allah 10 fois (elhamdoulillah) et qu'il proclame sa grandeur 10 fois (Allahou Akbar). Ceci fera 150 avec la langue et 1500 dans la balance. De même lorsqu'il se couche, qu'il proclame la grandeur d'Allah 34 fois (Allahou Akbar), qu'il loue Allah 33 fois (elhamdoulillah) et qu'il proclame Sa pureté 33 fois (sobhanAllah). Cela fera 100 avec la langue et 1000 dans la balance. » (SJ : 3230)

17) Donner l'aumône : « L'aumône efface les péchés comme l'eau éteint le feu. » (SJ : 5136) « Chaque personne sera sous l'ombre de son aumône jusqu'à ce que l'on juge entre les gens. » (SJ : 4510)

18) Dépenser pour les mosquées (construction, rénovation, équipement, entretien) : « Celui qui construit une mosquée pour Allah, Allah lui construit son équivalent au Paradis. » (B : 450, M : 533)

19) Planter des arbres : « Le musulman ne plante pas un arbre dont mange un homme, un animal ou un oiseau, sans que ce soit pour lui une aumône jusqu'au jour de la résurrection. » (M : 1552)

20) Dire de bonnes paroles : « Protégez-vous du feu ne serait-ce qu'en donnant la moitié d'une datte en aumône. Et celui qui ne trouve pas, alors par une bonne parole. » (B : 6539, M : 1016)

21) Jeûner six jours du mois de Chawwal : « Celui qui jeûne Ramadan puis le fait suivre de 6 jours de Chawwal alors c'est comme s'il avait jeûné une année. » (M : 1164)

22) Jeûner trois jours par mois : « Jeûne trois jours par mois car la bonne action en vaut dix semblables à elle et ceci est comme le jeûne d'une année. » (B : 1976) Et il est **recommandé** de choisir les jours blancs : « Si tu jeûnes trois jours durant le mois, alors jeûne le 13, le 14 et le 15 (du mois hégirien). » (SJ : 7817)

23) Lire le Coran : « Celui qui lit une lettre du Livre d'Allah obtiendra par celle-ci une bonne action et la bonne action en vaut dix semblables à elle. Je ne dis pas que : Alif Lam Mim est une lettre, mais Alif est une lettre, Lam est une lettre et Mim est une lettre. » (SJ : 6469)

24) Prier sur le Prophète ﷺ : « Celui de ma communauté qui prie sur moi une fois, sincèrement de son cœur, Allah priera sur lui dix fois, l'élèvera de dix degrés, lui inscrira dix bonnes actions et lui effacera dix mauvaises actions. » (SS : 3360)

25) Invoquer en faveur des croyants : « Celui qui implore le pardon en faveur des croyants et des croyantes, Allah lui inscrit une bonne action pour chaque croyant et chaque croyante. » (SJ : 6026)

26) Prononcer la meilleure demande de pardon :

اللَّهُمَّ أَنْتَ رَبِّي، لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ، خَلَقْتَنِي وَأَنَا عَبْدُكَ، وَأَنَا عَلَى عَهْدِكَ
وَوَعْدِكَ مَا اسْتَطَعْتُ، أَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ مَا صَنَعْتُ، أَبُوءُ لَكَ بِنِعْمَتِكَ
عَلَيَّ وَأَبُوءُ بِذَنْبِي، فَاغْفِرْ لِي ؛ فَإِنَّهُ لَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا أَنْتَ

« Ô Allah, Tu es mon Seigneur. Il n'y a pas de dieu [digne d'être adoré] sauf Toi. Tu m'as créé et je suis Ton serviteur. Je veille au respect de Mon engagement envers Toi autant que possible et je crois en Ta promesse. Je cherche protection auprès de Toi contre le mal de ce que j'ai commis. Je reconnais tes bienfaits envers moi et je reconnais mes péchés. Pardonne-moi car nul ne pardonne les péchés en dehors de Toi. » **« Celui qui la prononce le matin, en y croyant avec certitude, puis meurt en ce jour avant le soir, il sera alors des gens du Paradis. Et celui qui la prononce le soir, en y croyant avec certitude, puis meurt avant le matin, il sera alors des gens du Paradis. »** (B : 6306)

27) Dire le matin et le soir :

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الحَمْدُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيءٍ قَدِيرٌ

« Il n'y a pas de dieu [digne d'être adoré] sauf Allah, Seul sans associé, à Lui la royauté et les louanges et Il est capable de toute chose. » **« Celui qui dit cela le matin, ce sera pour lui comme l'affranchissement d'un esclave des enfants d'Ismail. On lui inscrira dix bonnes actions, lui**

effacera dix mauvaises actions, l'élèvera de dix degrés et il sera protégé du diable jusqu'au soir. Et s'il dit cela le soir, il obtiendra la même chose jusqu'au matin. » (SJ : 6418)

28) Obtenir le pardon en disant :

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاللَّهُ أَكْبَرُ وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ

« Il n'y a pas de dieu [digne d'être adoré] sauf Allah, Allah est le plus grand et il n'y a de force et de puissance que par Allah » **« Personne sur terre ne dit cela sans que ses fautes ne lui soient expiées, même si elles sont équivalentes à l'écume de la mer. »** (SJ : 5636)

29) Dire (sobhanAllahi wa bi hamdihi) 100 fois : « Celui qui dit cent fois dans une journée : Pureté à Allah et à Lui les louanges (سُبْحانَ اللهِ وَبِحَمْدِهِ) ses péchés seront effacés même s'ils sont aussi nombreux que l'écume de la mer. » (B : 6405, M : 2691) **« Celui qui le dit cent fois le matin et le soir, personne ne viendra avec une chose plus méritoire que lui au jour de la résurrection sauf celui qui a dit la même chose que lui ou plus. »** (M : 2692)

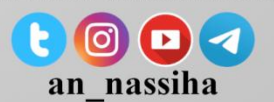
30) Retirer toute nuisance des chemins : « Alors qu'un homme marchait sur un chemin, il trouva une branche épineuse qu'il retira du chemin, Allah le rétribua et lui pardonna ses péchés. » (B : 652, M : 1914) Et dans une autre narration : **« On le fit alors entrer au Paradis. »** (M : 1914)

31) Le mérite de l'Islam, de la Hijra et du Hajj : « Ne sais tu pas que l'Islam efface ce qui le précède, que l'émigration efface ce qui la précède et que le pèlerinage efface ce qui le précède. » (M : 121)

Références :

Hadiths tirés des recueils authentiques des Imams Al-Boukhari et Muslim (B : Al-Boukhari ; M : Muslim) et des livres de l'Imam Al-Albani (SS : as-Silsila as-Sahiha ; SJ : Sahih al-Jami' ; ST : Sahih at-Targhib), qu'Allah leur fasse miséricorde.

www.an-nassiha.com



an_nassiha

« Celui qui oriente vers un bien aura la même récompense que celui qui le fait. » (M : 1893)